

**L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ LANCE LE PREMIER APPEL A
MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LES ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE**

Jusqu'au 15 septembre 2017, communes, intercommunalités et parcs naturels régionaux peuvent candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale » lancé par l'Agence française pour la biodiversité.

500 atlas de la biodiversité communale en trois ans ! C'est l'objectif que souhaite atteindre l'Agence française pour la biodiversité en apportant un soutien financier aux communes, intercommunalités et parcs naturels régionaux qui souhaitent initier sur leur territoire une démarche d'atlas de la biodiversité communale (ABC).

Un ABC est une démarche qui permet à une collectivité locale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. En plus d'inventaires naturalistes, la démarche inclut également la sensibilisation et la mobilisation des élu-e-s et citoyen-ne-s et la définition de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité. L'objectif est d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire et d'aider la collectivité à agir en les intégrant dans ses actions et stratégies.

Un ABC, c'est donc une démarche de récolte de connaissances, un outil de compréhension et d'appropriation des enjeux de la biodiversité par les élus, les agents de la collectivité locale et les acteurs du territoire, et c'est enfin un outil d'implication des acteurs locaux dans la préservation et la valorisation de la biodiversité de leur territoire.

Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt seront annoncés à l'occasion du séminaire national sur les ABC du 20 au 22 septembre à Nancy.

Lancé en 2010 par le Ministère de l'environnement, le programme « Atlas de la biodiversité communale » est désormais soutenu par l'Agence française pour la biodiversité en partenariat étroit avec les Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL/DRIEE), France Nature Environnement (FNE), les Centres permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE), Humanité et Biodiversité, Vivarmor Nature, l'association des Maires de France, Régions de France et les services chargés de l'environnement au sein

des conseils régionaux, les Ecomaires, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité, la Ligue de Protection des Oiseaux, les Parcs Nationaux et les Parcs Naturels Régionaux

Pour accéder aux documents de candidature :

<http://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/appel-manifestations-dinteret-atlas-de-la-biodiversite-communale>

Contact presse :

Laure Corcelle - laure.corcelle@afbiodiversite.fr

Lucinda Aïssani - lucinda.aissani@afbiodiversite.fr

A propos de l'Agence française pour la biodiversité

L'Agence Française pour la Biodiversité est un établissement public du Ministère de la transition écologique et solidaire. Créée le 1er janvier 2017, elle regroupe désormais l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France. Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

www.afbiodiversite.fr  [@AFbiodiversité](https://twitter.com/AFbiodiversité)